

paiements avant la fin de la campagne agricole, le 31 juillet, ce qui serait impossible, à moins qu'on n'élaborât un régime compliqué d'avances.

Ainsi, le 4 décembre, comme le hansomard en fait foi à la page 1755, j'ai posé au ministre chargé de la Commission du blé la question suivante:

Dans l'exposé budgétaire d'hier soir, il est question du plan de stabilisation des recettes de l'industrie des céréales. Le ministre croit-il, si la proposition est adoptée, que le gouvernement songera à assurer des paiements de stabilisation aux agriculteurs le printemps prochain?

Le ministre a répondu:

Monsieur l'Orateur, on souhaite, dans l'exposé, que le paiement de stabilisation s'applique à la campagne agricole 1970-1971. Mais même en supposant que la loi requise soit en vigueur, on ne connaîtra les chiffres définitifs du paiement qu'à la fin de la campagne agricole, donc vraisemblablement à l'automne, mais on envisage des paiements jusqu'à concurrence de 100 millions de dollars.

Le «on envisage» allait indiscutablement à l'encontre de ce qu'impliquait l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Cet exposé est incohérent quand on dit que plus de 100 millions seront versés aux cultivateurs de l'Ouest le printemps et l'été prochains, alors que selon le ministre chargé de la Commission du blé ces versements seront probablement effectués en automne. La déclaration contenue dans l'exposé budgétaire était également injuste et erronée, car elle donnait l'impression que 100 millions de dollars supplémentaires seraient injectés dans l'économie de l'Ouest. Cette déclaration est mensongère pour les raisons que j'ai déjà indiquées.

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le député de Regina-Est (M. Burton) éprouve de grandes difficultés à trouver quelque chose dont se plaindre devant l'excellent projet dont bénéficiera l'agriculture des Prairies. Il ne faut pas non plus oublier son désir permanent de ne jamais féliciter le gouvernement, quoi qu'il fasse pour ce secteur.

Les propositions soumises à la Chambre en octobre dernier étaient bien entendues des propositions. Il y avait lieu d'en discuter les détails et le principe avec la collectivité agricole. Mais on pouvait y déceler clairement que

si elles étaient mises en application elles comporteraient le versement d'environ 100 millions de dollars aux cultivateurs des Prairies pour la campagne agricole en cours. Voilà donc où en est la situation actuellement. Mon collègue le ministre des Finances (M. Benson) et moi-même, en réponse aux questions qu'on nous a posées, avons fait très clairement comprendre qu'il y avait un certain nombre de points à régler avant d'effectuer les versements. Ces propositions doivent prendre la forme d'une déclaration ferme de principe et, en fait, certaines de ces propositions ne sauraient être mises en application que par voie de mesures législatives. Quand nous avons étudié la question d'un fonds de stabilisation, nous avons envisagé la possibilité qu'à la longue il pourrait bien être fort sage d'effectuer des versements provisoires au cours de la campagne agricole plutôt que d'attendre à la fin de l'année pour effectuer en un seul montant, probablement élevé, le paiement de stabilisation au complet.

Souvent, les cultivateurs seront le plus à court de comptant au milieu d'une campagne qui, par définition, arrive au-dessous de la moyenne quinquennale précédente. Comme nous connaissons actuellement l'une de ces années, nous avons pensé que ce serait une façon de faire face à cette situation maintenant, mais, bien entendu, les circonstances actuelles sont beaucoup plus compliquées, car nous ne devons pas seulement arrêter nos projets mais aussi adopter à temps les mesures législatives nécessaires. La difficulté à laquelle le député se heurte dans ses questions provient bien entendu, du fait qu'il en a posé une d'une façon, et m'a posé l'autre en des termes différents. Dans ma réponse, j'ai indiqué clairement que je me concentrais sur la question de la décision finale quant à un paiement définitif et sur la possibilité et la probabilité de ce paiement. Dans mon esprit, et dans celui du ministre des Finances, il est très peu probable que la réaction des agriculteurs soit telle qu'elle nous empêche de mener ces projets à bien en temps opportun, et j'espère que, sous peu, nous saisirons la Chambre des propositions fermes que nous espérons suivre et qui, selon nous, profiteront à l'agriculture immédiatement, et bien davantage encore au cours des prochaines années.

(La motion est adoptée, et la séance est levée à 10 h 20.)